

Annexe IV

Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités

Baccalauréat professionnel « restauration » arrêté du 29 juillet 1998		Baccalauréat professionnel « cuisine » défini par le présent arrêté	
Unités professionnelles	U	Unités professionnelles	U
E1 - Épreuve technologique	U1		
Sous-épreuve A1 - technologie	U11	E11 - Sous-épreuve de technologie	U11
Sous-épreuve B1 - sciences appliquées	U12	E12 - Sous-épreuve de sciences appliquées	U12
E3 - Épreuve de synthèse des activités en entreprise	U3	E22 - Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U22
Sous-épreuve C1 - pratique professionnelle	U13	E31 - Sous-épreuve de pratique professionnelle	U31
		E32 - Sous-épreuve de prévention-santé-environnement	U32
E2 - Épreuve d'économie, gestion de l'entreprise et mathématiques	U2		
Sous-épreuve A2 - économie et gestion de l'entreprise	U21	E21 - Sous-épreuve de gestion appliquée	U21
Sous-épreuve B2 - Mathématiques	U22	E13 - Sous-épreuve de mathématiques	U13
Unités générales	U	Unités générales	U
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	E4 - Épreuve de langue vivante	U4
E5 - Épreuve de français, histoire et géographie	U5	E5 - Épreuve de français-histoire-géographie-éducation civique	U5
A5 - Sous-épreuve de français	U51	E51 - Sous-épreuve de français	U.51
B5 Sous-épreuve d'histoire, géographie	U52	E52 - Sous-épreuve d'histoire-géographie-éducation civique	U52
E6 - Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U6	E6 - Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7